

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3093

5 décembre 2013

SOMMAIRE

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS ..	148457	ProLogis Spain III S.à.r.l.	148425
BB, C, s.à r.l.	148422	ProLogis Spain V S.à.r.l.	148425
Beluche S.A.	148423	Propreal S.A.	148426
Biomedbox SA	148421	Quedlinburg S.à r.l.	148425
Brasstown Entrada I S.C.A.	148419	Radar S.à r.l.	148425
CBC Europe S.à r.l.	148460	Requilab	148423
Crosscapital Sicav	148462	Restaurant Xi Lai Shun S.à r.l.	148426
DEVCAP Holdings S.à r.l.	148423	RFH S.à r.l.	148426
Dimocharous S.à r.l.	148420	Ribegla S.A.	148427
DLE Spécialités senc Etablissement au Lu- xembourg	148424	RI-Invest S.A.	148427
Finia Investments S.A.	148424	RML S.C.I.	148418
Five Arrows Credit Solutions General Partner	148420	Rodra Investissements S.C.S.	148424
Five Arrows Investments S.C.A. SICAR	148420	Round Point S.A.	148428
Five Arrows Managers	148420	Rucken-Immo S.A.	148427
Gene 6 S.à r.l.	148464	Saint Barth Drep 1	148431
General European Investment Group S.A.	148421	Saint-James Investissement 1 S.à r.l.	148428
Iberico Immobiliengesellschaft S.A.	148421	Sani.techno S.à r.l.	148425
Ingersoll-Rand Holdings & Finance Interna- tional S.à r.l.	148462	Saxony Capital	148427
International Sports Management Services S.A.	148422	S&H Holding S.A.	148427
Mytec S.à r.l.	148430	Silberhorn S.à r.l.	148426
Neossem S.à r.l.	148447	Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l.	148429
Northam Property Funds Management S.à r.l.	148455	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	148429
Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	148430	Société d'exploitation hôtel-restaurant BRAAS s.à r.l.	148428
OT Luxco 3 & Cy S.C.A.	148450	Square Holdings (ABCDE) S.à r.l.	148429
Pamix S.A.	148422	Standimmo Lux S.A.	148453
Passiflora S.A.	148419	Telecom Ventures Partners Lux	148418
PLANET SUN Luxembourg S.A.	148428	Terualent Lux s.à r.l.	148419
Pro Immobilia s.à.r.l.	148424	Weather Capital S.à r.l.	148431
		WKM Werbemittel Klein Mertert S.à r.l.	148429
		Zenit International S.A.	148464
		Zigolo	148429

RML S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 9, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg E 5.188.

L'an deux mil treize, le vingt-quatrième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madmae Sophie MATHOT, clerc de notaire adresse professionnelle à Senningerberg,

Agissant au nom et pour le compte de Monsieur Raymond Jean KRAWCZYKOWSKI, employé privé, né le 18 avril 1969 à Liège (Belgique), numéro de matricule 19690418536, demeurant au 9, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg; et de Madame Catherine DUPONT, employée privée, née à Rocourt (Belgique), le 12 novembre 1969, numéro de matricule 19691112384 demeurant au 9, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2013 sous le numéro 45.561 de son répertoire.

Lequel comparant a exposé ce qui suit:

En date du 25 septembre 2013, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 45.561 de son répertoire, un acte de constitution de la société civile immobilière RML S.C.I. avec siège social au 9, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 1^{er} octobre 2013 portant les références LAC/2013/44483.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie à l'article 4 des statuts.

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés tels que mentionnés ci-dessus requiert la rectification dudit article comme suit:

Version erronée

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Hesperange.

Version rectifiée qui remplace la version erronée

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48763. Reçu 12.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153749/37.

(130188315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Telecom Ventures Partners Lux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.210.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2013

Les actionnaires de la Société:

- approuvent le rapport du liquidateur en date du 23 octobre 2013;
- approuvent le rapport du réviseur d'entreprises agréé en date du 23 octobre 2013;
- donnent décharge au liquidateur et au réviseur d'entreprises agréé;
- prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 29 octobre 2013;

- décident que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 11, Rue Aldringen, L - 2960 Luxembourg;

- décident que les sommes et valeurs, revenant aux créanciers ou actionnaires dont la remise n'a pu leur être faite, seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

TELECOM VENTURES PARTNERS LUX, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013153833/25.

(130187760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Terualent Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.004.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 octobre 2013, numéro 2013/2138 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 23 octobre 2013, relation: CAP/2013/4024 de la société à responsabilité limitée "TERUALENT LUX s.à r.l.", avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 129 004, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1604 du 31 juillet 2007, ce qui suit:

- Monsieur Gerhard CRAUWELS et la société de droit chypriote «TERUALENT LIMITED», seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 14 octobre 2013,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Bascharage, le 30 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013153834/26.

(130188032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Brasstown Entrada I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.613.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153990/10.

(130188450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Passiflora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.645.

—
Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154350/10.

(130188846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Five Arrows Investments S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 132.228.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Investments S.C.A. SICAR
Five Arrows Managers
Signature

Référence de publication: 2013153901/15.

(130188443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Five Arrows Credit Solutions General Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 175.983.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Credit Solutions General Partner
Angelo Luis / Charles Tritton

Référence de publication: 2013153900/13.

(130188375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Five Arrows Managers, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 143.757.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Five Arrows Managers
Five Arrows Managers
ANGELO LUIS
B DIRECTOR

Référence de publication: 2013153902/15.

(130188414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Dimocharous S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 141.968.

—
Le Bilan au 28.02.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2013154076/11.

(130189068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

General European Investment Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.652.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 19 juin 2007, (N° R.C.S.B52 652)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013153913/20.

(130188519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Iberico Immobiliengesellschaft S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.497.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme IBERICO IMMOBILIENGESELLSCHAFT SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 13 septembre 2005, (N° R.C.S.B48 497)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013153916/20.

(130188532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Biomedbox SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.026.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013153986/14.

(130188565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

International Sports Management Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.836.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau a été dénoncé en date du 8 décembre 2010, (N° R.C.S.B76 836)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013153917/20.

(130188534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pamix S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 38.896.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme PAMIX SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 2 février 2009, (N° R.C.S.B38 896)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013153921/20.

(130188537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

BB, C, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63-73, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 92.562.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2013154001/14.

(130188825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Beluche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 176.325.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BELUCHE S.A. tenue le 30 octobre 2013 que:

1. L'assemblée générale extraordinaire de la société BELUCHE S.A. du 30 octobre 2013 a décidé de nommer en tant que nouvel administrateur de la société BELUCHE S.A., Monsieur René, Diogène, Jean HANOT, administrateur de société, né le 17 octobre 1947 à Jumet (Belgique), demeurant à L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon, dont le mandat prendra cours le 31 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013154005/17.

(130188483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

DEVCAP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.804.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 2 septembre 2013:

1. la démission du Gérant classe A

- Marwa Faisal Saleh AlMaskati, avec adresse à Flat 2, Building 423, Road 3412, Block 334 Manama / Al Mahuz, Kingdom of Bahrain, a été acceptée avec effet au 16 juillet 2013;

2. la démission du Gérant classe B

- John Broadhurst Mills, avec adresse à 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 2 septembre 2013;

3. la nomination du Gérant classe A

- Inanc Kirgiz, avec adresse à Villa No.9, 356 - 28A, Al Sheif Road, Dubai, United Arab Emirates, a été acceptée avec effet au 16 juillet 2013 et ce, pour une période indéterminée;

3. la nomination du Gérant classe B

- John Kleynhans, avec adresse à 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 2 septembre 2013 et ce, pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154072/23.

(130189016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Requilab, Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl, Zone Artisanale et Commerciale Laangwies.

R.C.S. Luxembourg B 55.572.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013154377/14.

(130188563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

DLE Spécialités senc Etablissement au Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 139.457.

Conformément à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société de droits étrangers DLE Spécialités Senc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013154077/13.

(130188635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Fina Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.542.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 juin 2013

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Henri Reiter en tant qu'administrateur. L'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats de Messieurs Jacques Reckinger et Marco Neuen en tant qu'administrateurs. L'Assemblée décide de nommer Mesdames Anne Goffard, demeurant 25 rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg, Madame Audrey Le Pit, 7 boucle de l'ancien bois, F-57330 Hettange-Grande et Mademoiselle Hélène Scher demeurant 18C rue de Roana à F-57330 Hettange-Grande, en tant qu'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.

L'Assemblée décide de nommer Fiduciaire de Luxembourg en tant que commissaire aux comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

FINA INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013154130/20.

(130189057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Pro ImmoBilia s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 6, Henerecht.

R.C.S. Luxembourg B 94.227.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154364/10.

(130189087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Rodra Investissements S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.936.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013154384/11.

(130188663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Radar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 8, rue Auguste Letellier.
R.C.S. Luxembourg B 165.197.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154375/10.

(130188628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

ProLogis Spain III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154343/9.

(130188767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

ProLogis Spain V S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154344/9.

(130188768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Quedlinburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.748.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013154369/15.

(130188641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sani.techno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 27, rue du Barrage.
R.C.S. Luxembourg B 141.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sani.techno S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013154391/11.

(130188711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Propreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.615.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 juin 2013

La démission de Monsieur Fabio GASPERONI de son Mandat d'Administrateur est acceptée.

Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 10 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

PROPREAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013154365/17.

(130188573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Restaurant Xi Lai Shun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.836.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154378/10.

(130188802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.898.

—
EXTRAIT

En date du 25 octobre 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013154398/14.

(130188469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

RFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.081.

—
- Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 272 du 28 février 2007.

Il résulte du certificat de coutume daté du 12 septembre 2013, que le siège de l'associé de la société RFH S.à r.l., GMG Investments Ltd, a été transféré à 20th Floor, Newton Tower, Sir William Newton Street, Port Louis, Mauritius.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013154381/13.

(130188580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

RI-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.283.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013154382/10.

(130188697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Ribegla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, rue de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.228.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154383/9.

(130188813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Saxony Capital, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 111.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154392/15.

(130188576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Rucken-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.743.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154388/10.

(130189126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 155.576.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154389/10.

(130189070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Round Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 81.449.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154385/10.

(130188492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

PLANET SUN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 243, rue de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 111.720.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Planet Sun Luxembourg S.A. tenue au siège de la société en date du 28 octobre 2013

Tous les actionnaires, étant présents.

Les administrateurs décident:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean SANNA de son mandat d'administrateur à compter du 1^{er} octobre 2011
- de prendre acte de la démission de Monsieur Ronald SCHMATZ de son mandat d'administrateur; à compter du 1^{er} octobre 2013.

La décision a été prise à l'unanimité.

Après cela, assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

PLANET SUN Luxembourg S.A.

Raphaël ALEXANDRE

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013154358/20.

(130189077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Saint-James Investissement 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.496.

EXTRAIT

En date du 25 octobre 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013154390/14.

(130188515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Société d'exploitation hôtel-restaurant BRAAS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 1, An Haesbich.
R.C.S. Luxembourg B 96.359.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154400/10.

(130189009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 8, rue de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013154401/12.

(130188457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Sociedad Armadora Aristidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.682,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 156.090.

EXTRAIT

Mme Noeleen GOES-FARRELL a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2013.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sociedad Armadora Aristidis s.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013154404/14.

(130188731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Square Holdings (ABCDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013154405/10.

(130188432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Zigolo, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 115.419.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154481/9.

(130188626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

WKM Werbemittel Klein Mertert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6687 Mertert, 19, Cité Aal Mauer.
R.C.S. Luxembourg B 172.604.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154473/9.

(130188818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Mytec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 42, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.265.

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2008, publié au Mémorial C 634 du 13 mars 2008,
dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 19 avril 2010, publié au Mémorial C 1177 du 04 juin 2010
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 136.265,
au capital social de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire prénommé, en date du 3 0 septembre 2013, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 octobre 2013, relation: EAC/2013/12738,
- que Madame Yvette MELCHIOR, négociant en immeuble, née à Dudelange, le 30 juillet 1956, demeurant à L-4170 Esch/Alzette, 42, Boulevard J. F. Kennedy a cédé DIX-SEPT (17) parts sociales à Monsieur Gigetto MOROCUTTI, employé, né à Treppo Carnico (Italie) le 23 avril 1957,

demeurant à L-5811 Fentange, 159, rue de Bettembourg,

- que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont détenues comme suit:

1.- Madame Yvette MELCHIOR, prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Gigetto MOROCUTTI, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154290/27.

(130188695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.127.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 24 septembre 2013 que:

Feronia GmbH, une société de droit d'Allemagne, ayant son siège social à 50 Gerhart-Hauptmann-Platz, D-20095 Hamburg, Allemagne, immatriculée au Registre de Commerce en Hamburg sous le numéro HRB 90 546, a cédé l'intégralité des 375 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à International Public Partnerships Guernsey 1 Limited, un société de droit anglais, inscrite auprès du Registre de Guernsey sous le numéro 52759, ayant son siège social à Heritage Hall, PO BOX 225, Le Marchant Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernsey.

Suite à cette cession, l'actionnariat de la société est composé comme suit:

- International Public Partnerships Guernsey 1 Limited 1.500 parts sociales

Par les résolutions du 29 octobre 2013, l'associé de la société à décidé:

- D'accepter la démission de Markus Kleiner en tant que gérant de la Société, prenant effet le 24 septembre 2013

En conséquence, le conseil de Gérance de la Société se compose de:

- Mr. Mark Hatherly, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Mr. Mark Dunstan, demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- Mr. Giles Frost, demeurant professionnellement au 2 London Bridge, London, SE1 9RA, United Kingdom;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 novembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154294/27.

(130188946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Weather Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.100,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, Place de France.

R.C.S. Luxembourg B 98.414.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 25 octobre 2013

L'associé unique de la Société a décidé de révoquer Riccardo Marsili et Jeffrey David McGhie en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Everardus Johannes Hendriks, dont l'adresse professionnelle se situe au 276, route de Thionville, L-5884 Hesperange; et

- Arnold Salverda, dont l'adresse professionnelle se situe au 88, Claude Debussylaan, NL-1082 Amsterdam.

En conséquence de ce qui précède, en date du 25 octobre 2013, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Everardus Johannes Hendriks, gérant;

- Arnold Salverda, gérant;

- David Catala, gérant;

- Douwe Terpstra, gérant; et

- Albert Hollema, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEATHER Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013151464/25.

(130185075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Saint Barth Drep 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.012.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.516.

—
In the year two thousand and thirteen, on the fifth of September

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89325,

represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 September 2013.

Said power of attorney after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

I.- The appearing party, prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of SAINT BARTH DREP 1, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 23 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.516 (the "Company").

II.- The current issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) sharequotas with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each.

III.- After this had been set forth, the above named sole shareholder representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to convert the one hundred (100) existing sharequotas into one hundred (100) B Shares.

Second resolution

The sole shareholder decides to fully restate the articles of association of the Company, without amending the corporate object of the Company, which articles will from now on read as follows:

"Title I. Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "SAINT BARTH DREP 1" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. Object.

2.1. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form or other, in either Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or by any other way, and the realization by sale, exchange or by any other way, of movables of all kinds, the management or the development of the portfolio that it belongs.

2.2. The Company can also proceed to the acquisition, the transfer, the concession and the development, whatever shape it is, of patents, licenses, brands, drawings and models, copyright on the software, the names of domains and all other intellectual property rights.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

2.4. The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

2.5. The purpose of the Company is further the acquisition, the administration, the management and the sale of real estates, of all real estates deriving rights, the rent of movable properties and real estates, the management and administration of real estates or real estates assets exclusively for its own account.

2.6. Generally, the Company may take any measures of control, supervision and documentation and do any commercial, financial, industrial, movable property and real estates operations directly or indirectly linked to its object or in order to make its realization easier.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

3.4. The Company may have offices and branches only in Luxembourg.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Title II. Capital - Cash advances - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by one hundred (100) B shares (the "B Shares") with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (125.-EUR) each.

5.2. The Company may acquire its own Shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

5.3. The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Shares and the B Shares and the holders of the A Shares (the "A Shareholders") and the B Shares (the "B Shareholders").

Art. 6. Cash advances.

6.1. Apart from his capital contribution, each Shareholder may with the previous approval of the other Shareholders make cash advances to the Company through the current account.

6.2. The advances will be recorded on a specific current account between the Shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general meeting of Shareholders with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

6.3. The cash advances granted by a Shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the Shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 7. Shares.

7.1. The Shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per Share.

7.2. If a Share is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the Share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner. Nevertheless, the voting rights attached to the Shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Title III. Share transfer restrictions

Art. 8. General prohibitions. A Shareholder shall not do, agree to do, permit or allow to be done any of the following except in accordance with the provisions of Articles 9 to 12 or with the approval of all other Shareholders in relation to its Shares or convertible preferred equity certificates ("CPECs"):

1. dispose of a Share or create a usufruct interest or a bare ownership interest in respect of a Share;
2. dispose of or create a usufruct interest or a bare ownership interest in any CPECs or grant a participation in any CPECs;
3. grant an option, right or entitlement over any Shares or CPECs; or
4. enter into an agreement in respect of the votes attached to any Share or CPECs.

Art. 9. Shareholder lock-in. Notwithstanding anything else in the Articles (but subject to Article 13) each Shareholder shall not dispose of any Shares or CPECs during the Lock-in Period as defined in a shareholders' agreement which may be entered into from time to time by the Shareholders (the "Shareholders' Agreement"):

- (a) except to its Affiliates under Article 12;
- (b) unless it is a non-defaulting Shareholder; or
- (c) except with the prior consent of the other Shareholders,

For the purpose of these Articles, "Affiliate" means, in relation to a person, another person which is, in relation to the first person:

- (a) if the first person is a company, a holding body or a subsidiary of that company, another subsidiary of such holding body and any person who has control of such company;
- (b) if the first person is a partnership (other than a limited partnership), an entity directly or indirectly controlling or controlled by such person;
- (c) if the first person is a limited partnership, any body corporate which is a holding body or subsidiary in relation to the limited partnership's general partner, or a subsidiary of any such holding body or an entity in which the limited partnership has an interest or investment;
- (d) if the first person is a limited liability partnership, any member or designated member of that limited liability partnership; or
- (e) if the first person is the A Shareholder, any Privileged Relation as defined in the Shareholders' Agreement, and any entity by whatever name it is called and in whatever jurisdiction it is established which is directly or indirectly under the management or control of, or any trust established or endowed by, Mark Nunnelly or Denise Nunnelly or in respect of which Mark Nunnelly or Denise Nunnelly or any Privileged Relation is or may be a beneficiary;

but so that a Shareholder or an Affiliate of a Shareholder shall not be an Affiliate of the Company or any entity of the Group and the Company or an entity of the Group shall not be an Affiliate of a Shareholder or of an Affiliate of a Shareholder.

Art. 10. Restrictions on transfers. Save for transfers to Affiliates under Article 12:

1. no Shareholder may transfer any Shares without at the same time transferring or procuring the transfer of all, or in the case of a transfer of part, a proportionate part of, the CPECs held by it;
2. a Shareholder will not dispose of any Shares or CPECs to a prohibited person;
3. a Shareholder may only transfer all of its Shares and CPECs or such part of its Shares and CPECs as is not less than one half of its Shares and CPECs and as will result in there being no more than four (4) Shareholders in number at any one time;

4. no Shareholder may transfer any Shares or CPECs for so long as it is a defaulting shareholder; and
5. each Shareholder must first comply with the provisions of Article 13,

Art. 11. Security. The B Shareholder may not mortgage, charge, pledge or transfer by way of security any Shares or CPECs held by it.

Art. 12. Transfers to affiliates. A Shareholder may transfer any of its Shares or CPECs to an Affiliate at any time provided that:

1. written notice is given to the Company and the other Shareholders; and
2. where an Affiliate at the time of a transfer to it subsequently ceases to be an Affiliate, then the Shareholder shall immediately procure that such entity transfers its Shares and CPECs back to that Shareholder or to another Affiliate.

Art. 13. Right of first refusal ("ROFR").

13.1. ROFR triggers

If at any time a Shareholder (the "Transferring Shareholder") wishes to transfer all or part of its Shares and CPECs (the "Offered Interests") otherwise than to another Affiliate of the relevant Shareholder, to a third party buyer (the "Third Party Buyer") it shall first deliver a written notice (the "Transfer Notice") to the other Shareholders (the "Non-Transferring Shareholders") and to the Company setting out the details of the Offered Interests, the identity of the Third Party Buyer, the price and any other terms on which the Transferring Shareholder wishes to sell the Offered Interests (the "Offer Terms") to the Third Party Buyer.

13.2. Response to Transfer Notice

The Non-Transferring Shareholders shall, within ten (10) business days of receipt of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either:

- 13.2.1 serve a written notice (an "Acceptance Notice") on the Transferring Shareholder accepting the offer contained in the Transfer Notice; or
- 13.2.2 serve written notice on the Transferring Shareholder refusing the offer to purchase the Offered Interests.

13.3. Acceptance of offer

Where the Non-Transferring Shareholders give an Acceptance Notice:

- 13.3.1. the Transferring Shareholder shall transfer and the Non-Transferring Shareholders (or their designated Affiliates) shall take a transfer of the Offered Interests at the price and upon the Offer Terms; and
- 13.3.2. where there is more than one Non-Transferring Shareholder:

(a) each Non-Transferring Shareholder may act individually under this Article but may only serve an Acceptance Notice to purchase all of the Offered Interests; and

(b) if more than one of the Non-Transferring Shareholders serves an Acceptance Notice, then each of those who do shall be bound to purchase that proportion of the Offered Interests that the invested capital each of the Non-Transferring Shareholder bears to the total invested capital of all of the Non-Transferring Shareholders.

13.4. Refusal of offer

If no Non-Transferring Shareholders serve an Acceptance Notice or respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Transferring Shareholder may sell to a Third Party Buyer at the price and upon the Offer Terms specified in the Transfer Notice served under Article 13.1. If the Transferring Shareholder then wishes to proceed with a different third party or at a different price or on different Offer Terms, the Transferring Shareholder must serve a fresh Transfer Notice under Article 13.1 and the remaining provisions of this Article 13 shall apply again.

13.5 No dual notice

A Shareholder may not serve a Transfer Notice if a Transfer Notice has already been served by another Shareholder until either the first Transfer Notice has been withdrawn or a period of two (2) months from the date of the Transfer Notice has expired.

Art. 14. Tag rights.

14.1. Tag along rights

Where a Shareholder wishes to transfer all its Shares and CPECs in the Company ("Sold Interests") to a Third Party Buyer it shall first serve written notice on the other Shareholders (such other Shareholders being the "Non-Transferring Shareholders") specifying the Third Party Buyer and the price at which it wishes to sell its Sold Interests to the Third Party Buyer and each of the Non-Transferring Shareholders may within twenty (20) business days of such notice serve written notice on the first Shareholder (the "Transferring Shareholder") requiring that the Transferring Shareholder or the Third Party Buyer purchases all of the Shares and CPECs of that Non-Transferring Shareholders (the "Tagged Interest") at a price equal to that at which the Transferring Shareholder is selling its Shares and CPECs to the Third Party Buyer.

14.2. Non-completion

If the transferee or the Transferring Shareholder does not complete the purchase of all or the relevant part of the Shares and CPECs at the same time as that of the Transferring Shareholder, no transfer may be made by the Transferring Shareholder.

Art. 15. Exception to the restrictions on transfers. The provisions of Articles 9, 10, 11, 13 and 14 do not apply on the execution or foreclosure of a pledge by a B Shareholder over its B Shares where the Company has expressly agreed in writing to the creation of the same.

Title IV. Management

Art. 16. Management.

16.1. The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers, who need not to be Shareholders and appointed by the general meeting of Shareholders for an undetermined term from the candidates nominated pursuant to the following paragraphs. The four (4) managers will consist of two (2) A managers and two (2) B managers.

The A Shareholders shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as A managers at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to such position.

The B Shareholders shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as B managers at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to such position. In connection with each election of a manager to each such position, the A Shareholders and the B Shareholders shall nominate at least two (2) persons for election to such position.

The managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as managers or officers of the Company.

16.2. The general meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the managers.

16.3. The board of managers will elect from among its members a chairman (the "Chairman") for a mandate of one (1) year, which shall be alternatively a A manager and a B manager. For the first one year period, a A manager shall be elected as Chairman. The Chairman will preside the meetings of the board of managers. If the Chairman is not present at a meeting of the board of managers, the managers present or represented may appoint any one of their members to act as Chairman for the purposes of the meeting. The Chairman will have no casting vote.

Art. 17. Powers.

17.1. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers.

17.2. In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to perform and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

17.3. The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of a A manager and a B manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the board of managers.

17.4. The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 18. Meeting of the board of managers.

18.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager of the Company and in any event not less than four (4) times annually.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

18.2. Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least ten (10) business days in advance of the hour set for such meeting.

However a meeting of the board of managers may be convened by a manager giving not less than forty-eight (48) hours prior notice accompanied by a list of the items on the agenda to be considered at such meeting if the interest of the Company would in the opinion of the manager be likely to be adversely affected if the business to be transacted were not dealt with.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting.

Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

18.3. A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy.

18.4. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting

and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the Chairman of the board of managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

18.5. The board of managers may only deliberate or act validly if at least one A manager and one B manager is present or represented at a meeting of the board of managers. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the unanimous consent of the managers present or represented at a meeting of the board of managers. However the following matters will require the unanimous consent of all the managers of the Company:

- (a) the adoption of, or the approval of a variation to, a business plan;
 - (b) the proposal to appoint or remove the auditors;
 - (c) the proposal to alter the accounting reference date of the Company;
 - (d) the preliminary review of the audited annual accounts of the Group;
 - (e) the giving of a guarantee or indemnity by or the creation of any encumbrance over any of the assets or undertaking of the Group (except liens arising in the ordinary course of business or as expressly authorised by the business plan) or the taking of any action or step in relation to SAINT BARTH DREP 2 S.C.A. or SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS which is referred to in Article 22.4.;
 - (f) the acquisition or disposal of shares, securities or other debt, equity or ownership interests in an entity or warrants, options or other entitlements to any of these (except as expressly authorised by the business plan) or any redemption or conversion of any of the CPECs issued by the Company or any variation of the terms and conditions of any of the CPECs issued by the Company;
 - (g) the entry into, termination of or material variation to a joint venture, partnership, consortium or similar arrangement (except as expressly authorised by the business plan);
 - (h) the borrowing, repayment or variation of the terms of any borrowings by, or credit available to, the Group including, without limitation, any finance document involving the Group (except as expressly authorised by the business plan);
 - (i) the making of loan or advance or the provision of credit by the Group other than:
 - (i) to another entity of the Group;
 - (ii) the deposit of monies with a reputable, established and investment grade rated banking institution authorised under Luxembourg law to accept deposits from the public; or
 - (iii) normal trade credit in the ordinary course of business;
 - (j) the entry into a contract by the Group which is material to the business of the Group (except as expressly authorised by the business plan);
 - (k) any material litigation to which an entity of the Group is a party or which is pending or threatened against it or contemplated by it (and for these purposes "material" means any matter involving a claim or potential claim in excess of one hundred thousand EUR (EUR 100,000));
 - (l) the disposal, transfer or lease of the whole or any part of the assets or undertaking (whether by one transaction or a series of transactions whether related or not) of an entity of the Group including the sale of any shares or interests in an entity of the Group (except as expressly authorised by the business plan) other than pursuant to the Villa Separation Arrangements, as defined in the Shareholders' Agreement;
 - (m) the approval of payments in excess of one hundred thousand EUR (EUR 100,000) from the bank account of SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS or the Company bank account except as expressly authorised by the business plan;
 - (n) changes to the accounting or reporting policies of the Group; or
 - (o) any variation to the Hotel Specification, the Hotel Budget, the Hotel Construction Contracts, the Hotel Indenture or the Common Management Agreement, as defined in the Shareholders' Agreement.
- For the purpose of these Articles, "Group" shall mean the Company, SAINT BARTH DREP 2 S.C.A., SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS, Saint Barth Drep General Partner S.a r.l. any other subsidiary of the Company and any entity controlled by the Company.

Art. 19. Liabilities. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 20. Interim dividends. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 21. Powers - Holding of general meetings.

21.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

21.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

21.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

21.4. Shareholders meetings may be convened by a manager.

21.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

21.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 22. Majorities.

22.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

22.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

22.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

22.4. The following matters will require the unanimous consent of all the Shareholders:

(a) a variation of the authorised or issued share capital or loan capital of, or to the capital structure or to the rights relating to any Share or CPECs of, the Company or the grant of warrants, options or other like rights to acquire Shares or securities convertible into Shares in the Company or payment to a person (whether or not a Shareholder) for giving up its right to share capital on its cancellation or extinguishment (save to the extent required under the Shareholders' Agreement);

(b) variation or abrogation of the Articles or of the articles of association of or the terms of a document governing the establishment of any entity which is an entity of the Group;

(c) the dissolution or liquidation of the Company or any entity of the Group or the taking of any step to commence the safeguard procedure (procédure de sauvegarde) the liquidation procedure (liquidation judiciaire) or the insolvency procedure (redressement judiciaire);

(d) a material change to the nature of the business of the Company of SAINT BARTH DREP 2 S.C.A. or of SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS;

(e) the admission of a third party as a Shareholder in the Company whether by way of subscription or transfer (save to the extent permitted under the Shareholders' Agreement);

(f) the appointment or removal of the auditors; or

(g) the approval of the audited annual accounts of the Group.

Title VI. Financial year - Profits - Reserves

Art. 23. Financial year.

23.1. The financial year of the Company starts on the 1st of November and ends on the 31st of October of each year.

23.2. Each year on the 31st of October an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the board of managers.

Art. 24. Profits - Reserves.

24.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

24.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

25.1. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

25.2. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

25.3. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VIII. Applicable law

Art. 26. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law."

The sole shareholder further acknowledges that further to the restatement of the articles of association of the Company the financial year of 2013 has exceptionnally started on 1st January 2013 and shall end on 31st October 2013.

Third resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-seven million Euro (EUR 27,000,000) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twenty-seven million twelve thousand five hundred Euro (EUR 27,012,500) by the creation and the issue of one hundred and seven thousand nine hundred fifty (107,950) new B Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each and one hundred and eight thousand fifty (108,050) new A Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each.

Subscription and Paying up

The two hundred and sixteen thousand (216,000) new Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each have been subscribed as follows:

1. DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., prenamed, will subscribe to one hundred and seven thousand nine hundred and fifty (107,950) new B Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each and twelve thousand and fifty (12,050) new A Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each for an aggregate value of fifteen million Euro (EUR 15,000,000) and will fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each that DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A. owns in the share capital of SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST, a simplified joint-stock company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France with registered office at Le Barthélemy Hôtel, Grand Cul de Sac, 97133 Saint Barthélemy and registered with the register of trade and companies of Basse-Terre under number 494192974 ("SBDHI").

2. BARTHELEMY HOLDINGS LLC, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State under number SRV 120913825 - 5195197 ("LLC") represented by Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 3 September 2013, which power of attorney shall be signed ne varietur by the representative of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, has declared to subscribe to ninety-six thousand (96,000) new A Shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125) each for an aggregate value of twelve million Euro (EUR 12,000,000) and to fully pay them up by way of:

a. a contribution in kind in the aggregate amount of six million Euro (EUR 6,000,000) consisting of six hundred thousand (600,000) A Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10) each that LLC owns in the share capital of SBDHI; and

b. a contribution in cash for an aggregate amount of six million Euro (EUR 6,000,000).

Evidence of the value of the aforementioned contributions in kind has been given to the undersigned notary by a declaration of contribution value of the board of managers of the Company dated 5 September 2013, which declaration of contribution value will be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Evidence of the aforementioned contribution in cash has been given.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing capital increase, the shareholders decide to amend the paragraph 5.1. of article 5 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is set at twenty-seven million twelve thousand five hundred Euros (EUR 27,012,500) divided into one hundred and eight thousand and fifty (108,050) A shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each (the "A Shares") and one hundred and eight thousand and fifty (108,050) B shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each (the "B Shares").

Fifth resolution

The shareholders acknowledge the resignation with immediate effect of Mr Yvon HELL and Mr Dominique DELABY as managers of the Company.

Sixth resolution

The shareholders appoint the following managers for an undetermined period:

- Ms Denise DUPRE, born in Somerset, Pennsylvania, U.S.A. on 26 April 1958 with private address at 61 Farm Street, Dover, 02030 Massachusetts, U.S.A. as A manager;

- Mr Mark NUNNELLY, born in Covington, Kentucky, U.S.A. on 30 November 1958 with private address at 61 Farm Street, Dover, 02030 Massachusetts, U.S.A. as A manager;

- Mr Emmanuel AÏM, born in Boulogne-Billancourt, France on 5 June 1970 with professional address at 27 Hill Street, Wij 5LP London, United Kingdom as B manager;

- Mr Isak Henry GABAY, born in Geneva (Switzerland) on 5 September 1967 with private address at 41 Lowendes Street, Flat A, SW1X 9HX, London (United Kingdom) as B manager.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille treize, le cinq septembre,

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89325,

représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- La partie comparante, préqualifiée, représentée comme ci-dessus est l'associé unique de SAINT BARTH DREP 1, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise avec son siège social au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 23 juillet 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179516 (la "Société").

II.- Le capital social actuel de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

III.- Ceci ayant été exposé, l'associé unique mentionné ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir les cent (100) parts sociales existantes en cent (100) Parts Sociales B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de reformuler entièrement les statuts de la Société, sans modifier l'objet social de la Société, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SAINT BARTH DREP 1" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Objet.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

2.2. La Société pourra également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

2.3. La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

2.4. La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5. La Société a en outre pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente d'immeubles, de tous droit immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

2.6. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

3.4. La Société peut uniquement avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Avances en compte - Courant - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales B (la "Parts Sociales B") avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

5.2. La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

5.3. Les termes "Part Sociale" et "Parts Sociales" ou "Associé" et "Associés" incluront, dans les présents Statuts, sauf prévu explicitement ou implicitement autrement, respectivement les Parts Sociales A et les Parts Sociales B et les détenteurs des Parts Sociales A (les "Associés A") et les détenteurs des Parts Sociales B (les "Associés B").

Art. 6. Avances en compte - Courant.

6.1. A côté de son apport, chaque Associé pourra, avec l'accord préalable des autres Associés, faire des avances en numéraire à la Société via le compte-courant.

6.2. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'Associé qui a fait l'avance et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des Associés à une majorité des deux-tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

6.3. Les avances en compte-courant accordées par un Associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'Associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne cette avance et les intérêts courus y relatifs.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

7.2. S'il y a plusieurs propriétaires d'une Part Sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la Part Sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire. Toutefois, les droits de vote attachés aux Parts Sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Titre III. Restrictions aux cessions de parts sociales

Art. 8. Interdictions générales. Un Associé ne fera, acceptera de, permettra ou autorisera que ne se fasse ce qui suit, excepté conformément aux dispositions des Articles 9 à 12 ou avec l'accord unanime de tous les autres Associés en relation avec ses Parts Sociales ou ses convertible preferred equity certificates ("CPECs"):

1. disposer d'une Part Sociale ou créer un droit d'usufruit ou une nue-propriété en relations avec cette Part Sociale;
2. disposer de ou créer un droit d'usufruit ou un droit de nue-propriété sur les CPECs or accorder une participation sur les CPECs;
3. accorder une option, droit ou titre sur toute Part Sociale ou CPECs; ou
4. conclure un accord relatif aux droits de vote attachés à toute Part Sociale ou CPECs.

Art. 9. Incessibilité pour l'associé. Sauf dispositions contraires des Statuts (mais sous réserve de l'Article 13) chaque Associé ne doit pas disposer des Parts Sociales ou CPECs pendant la Période de Blocage telle que définie dans un pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre par les Associés (le «Pacte d'Associés»):

- (a) sauf à ses Affiliées en vertu de l'Article 12;
- (b) à moins qu'il soit un Associé non-défaillant; ou
- (c) sauf avec le consentement préalable des autres Associés.

Pour les besoins des Statuts, "Affiliées" signifie, concernant une personne, une autre personne laquelle est, concernant la première personne:

- (a) si la première personne est une société, une société mère ou une filiale de cette société, une autre filiale de la société mère et toute autre personne qui a le contrôle d'une telle société;
- (b) si la première personne est un partnership (autre qu'un limited partnership), une entité qui, directement ou indirectement contrôle ou est contrôlée par une telle personne;
- (c) si la première personne est un limited partnership, toute personne morale qui est une société mère ou une filiale de l'associé commandité, ou une filiale d'une telle société mère ou une entité dans laquelle le limited partnership a un intérêt ou un investissement;
- (d) si la première personne est un limited liability partnership, tout membre ou membre désigné de ce limited liability partnership; ou

(e) si la première personne est un Associé A, toute Relation Privilégiée telle que définie dans le Pacte d'Associés et toute entité de dénomination sociale quelconque et établi dans une quelconque juridiction laquelle est directement ou indirectement sous la gestion ou le contrôle de tout trust établi ou doté par Mark Nunnelly ou Denise Nunnelly ou concernant lequel Mark Nunnelly ou Denise Nunnelly ou toute Relation Privilégiée est ou peut être un bénéficiaire;

mais de sorte qu'un Associé ou une Affiliée d'un Associé ne soit pas une Affiliée de la Société ou d'une entité du Groupe et de la Société ou une entité du Groupe ne doit pas être une Affiliée de l'Associé ou d'une Affiliée d'un Associé.

Art. 10. Restrictions sur les cessions. Sauf cessions aux Affiliées telles que prévues à l'Article 12:

1. aucun Associé ne peut céder de Parts Sociales sans dans le même temps céder ou offrir à la cession tout, ou en cas de cession partielle, une partie proportionnelle des CPECs détenues par lui;
2. un Associé ne peut pas céder ses Parts Sociales ou CPECs à une personne interdite;
3. un Associé peut seulement céder toutes ses Parts Sociales ou CPECs ou tout ou partie de ses Parts Sociales ou CPECs de sorte qu'ils ne représentent pas moins de la moitié de ses Parts Sociales et CPECs et tel qu'il n'y ait pas plus de quatre (4) Associés en nombre à la fois;
4. aucun Associé ne peut céder de Parts Sociales ou CPECs aussi longtemps qu'il est un associé défaillant; et
5. chaque Associé doit tout d'abord se conformer aux dispositions de l'Article 13.

Art. 11. Garantie. L'Associé B ne peut hypothéquer, gager, nantir ou céder par voie de garantie les Parts Sociales ou CPECs détenus par lui.

Art. 12. Cessions aux affiliées. Un Associé peut céder ses Parts Sociales ou CPECs à une Affiliée à tout moment pourvu que:

1. une notification écrite soit donnée à la Société et aux autres Associés; et
2. lorsqu'une Affiliée au moment d'une cession à son profit cesse par la suite d'être une Affiliée, alors l'Associé doit immédiatement exiger de cette entité qu'elle cède de nouveau ses Parts Sociales et CPECs à l'Associé ou à une autre Affiliée.

Art. 13. Droit de premier refus ("DPR").

13.1. Déclencheurs du DPR

Si à tout moment un Associé (l' "Associé Cédant") souhaite céder tout ou partie de ses Parts Sociales ou CPECs (les "Intérêt Offerts") à des personnes autres qu'une Affiliée de l'Associé concerné, à un tiers acheteur (le "Tiers Acheteur"), il doit tout d'abord délivrer une notification écrite (la "Notification de Cession") aux autres Associés (les "Associés Non-cédant") et à la Société spécifiant les détails des Intérêts Offerts, l'identité du Tiers Acheteur, le prix ainsi que les conditions auxquelles l'Associé Cédant souhaite vendre les Intérêts Offerts (les "Conditions de l'Offre") au Tiers Acheteur.

13.2. Réponse à la Notification de Cession

Les Associés Non-Cédant doivent, dans les dix (10) jours ouvrables à partir de la réception de la Notification de Cession (la "Date Limite de l'Offre") soit:

13.2.1. signifier une notification écrite (la "Notification d'Acceptation") à l'Associé Cédant acceptant l'offre contenue dans la Notification de Cession; ou 13.2.2. signifier une notification écrite à l'Associé Cédant refusant l'offre d'achat des Intérêts Offerts.

13.3. Acceptation de l'offre

Lorsque les Associés Non-Cédant donnent une Notification d'Acceptation:

13.3.1. l'Associé Cédant doit céder et les Associés Non-Cédants (ou leurs Affiliées désignées) doivent prendre une cession des Intérêts Offerts au prix et selon les Conditions de l'Offre; et

13.3.2. lorsqu'il y a plus d'un Associé Non-Cédant:

(a) chaque Associé Non-Cédant peut agir individuellement selon cet Article mais peut seulement signifier une Notification d'Acceptation de racheter tous les Intérêts Offerts; et

(b) si plus d'un des Associés Non-Cédant signifie une Notification d'Acceptation, alors chacun de ceux-ci sera tenu de racheter cette proportion des Intérêts Offerts que le capital investi que chacun des Associés non-Cédants supporte sur le total du capital investi de l'ensemble des Associés Non-Cédants.

13.4. Refus de l'offre

Si aucun des Associés Non-Cédant ne signifie une Notification d'Acceptation ou ne répond à la Notification de Cession dans la Date Limite de l'Offre, l'Associé Cédant peut vendre à un Tiers Acheteur au prix et aux conditions de l'Offre spécifiés dans la Notification de Cession signifiée selon l'Article 13.1. Si l'Associé Cédant souhaite par la suite procéder avec une autre partie tierce ou à un prix différent ou à des conditions différentes des Conditions de l'Offre, l'Associé Cédant doit signifier une nouvelle Notification de Cession selon l'Article 13 et les autres dispositions de l'Article 13 resteront applicables.

13.5. Absence de double notification

Un Associé ne peut pas signifier une Notification de Cession si une Notification de Cession a déjà été signifiée par un autre Associé jusqu'à ce que, soit la première Notification de Cession ait été retirée ou une période de deux (2) mois à partir de la date de la Notification de Cession se soit écoulée.

Art. 14. Droits de sortie conjointe.

14.1. Droits de sortie conjointe

Lorsque qu'un Associé souhaite céder toutes ses Parts Sociales et CPECs dans la Société (les "Intérêts Vendus") à un Tiers Acheteur, il doit d'abord signifier une notification écrite aux autres Associés (ces autres Associés étant les "Associés Non-Cédant") précisant le Tiers Acheteur et le prix auquel il souhaite vendre ses Intérêts Vendus au Tiers Acheteur et les Associés Non-Cédant peuvent, dans les vingt (20) jours ouvrables à partir d'une telle notification, signifier une notification écrite au premier Associé (l' "Associé Cédant") requérant que l'Associé Cédant ou le Tiers Acheteur rachète toutes les Parts Sociales et CPECs des Associés Non-Cédant (les "Intérêts Conjointes") à un prix égal à celui auquel l'Associé Cédant vend ses Parts Sociales et CPECs au Tiers Acheteur.

14.2. La non réalisation

Si le cessionnaire ou l'Associé Cédant ne réalise pas l'achat de tout ou partie des Parts Sociales et CPECs concernés en même temps que celle de l'Associé Cédant, aucune cession ne pourra être effectuée par l'Associé Cédant.

Art. 15. Exception aux restrictions sur les cessions. Les dispositions des Articles 9, 10, 11, 13 et 14 ne s'appliquent pas à l'exécution ou la réalisation d'un gage octroyé par un Associé B sur ses actions B lorsque la Société a expressément accepté par écrit sa création.

Titre IV. Administration

Art. 16. Administration.

16.1. La Société est gérée un conseil de gérance composé de quatre (4) gérants, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale des Associés pour une période indéterminée parmi les candidats désignés selon les modalités établies aux paragraphes suivants. Les quatre (4) gérants consisteront en deux (2) gérants de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B.

Les Associés A auront le droit et l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie A à toute assemblée générale des Associés convoquée pour élire une personne à une telle position.

Les Associés B auront le droit et l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie B à toute assemblée générale des Associés convoquée pour élire une personne à une telle position. En relation avec chaque nomination d'un gérant à chacune de ces positions, les Associés A et les Associés B proposeront au moins deux (2) personnes aux fins d'élection à une telle position.

Les gérants ne percevront aucune rémunération en leur qualité de gérant ou de directeur de la Société.

16.2. L'assemblée générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans cause) révoquer et remplacer chacun des gérants.

16.3. Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président (le "Président") pour un mandat d'une durée d'un (1) an, lequel sera alternativement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour la première période d'un an, un gérant de catégorie A sera élu Président. Le Président présidera les réunions du conseil de gérance. Si le Président n'est pas présent à la réunion du conseil de gérance, les gérants présents ou représentés peuvent désigner un de leurs membres pour agir en tant que Président pour les besoins de la réunion. Le Président n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 17. Pouvoirs.

17.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du conseil de gérance.

17.2. Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

17.3. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le conseil de gérance.

17.4. Le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 18. Réunion du conseil de gérance.

18.1. Le conseil de gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation d'un gérant de la Société et en tous les cas pas moins de quatre (4) fois par an.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

18.2. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins dix (10) jours ouvrables avant l'heure prévue pour la réunion.

Cependant, une réunion du conseil de gérance peut être convoquée par tout gérant moyennant un avis préalable d'au moins quarante-huit (48) heures accompagné d'une liste des points de l'ordre du jour à prendre en considération à cette réunion si l'intérêt de la Société, de l'avis du gérant, était éventuellement affecté négativement si le sujet à considérer n'était pas traité.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

18.3. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire.

18.4. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication initié de Luxembourg permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne une telle réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le Président du conseil de gérance. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

18.5. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à l'unanimité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Cependant, les matières suivantes requièrent l'accord unanime de tous les gérants de la Société:

- (a) l'adoption du, ou l'approbation d'une modification au, business plan;
- (b) la proposition de nommer ou révoquer les réviseurs;
- (c) la proposition de modifier la date de référence comptable de la Société;
- (d) la révision préliminaire des comptes annuels audités du Groupe;
- (e) l'octroi d'une garantie ou d'une indemnité par ou la création de toute charge sur l'un des actifs ou entreprise du Groupe (à l'exception des privilèges provenant du cours ordinaire des affaires ou tel que expressément autorisé par le business plan) ou la prise de toute action ou mesure en relation avec SAINT BARTH DREP 2 S.C.A. ou SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS énumérée à l'Article 22.4.;
- (f) l'acquisition ou la disposition des actions, titres, ou autre créance, valeur ou détention d'intérêts dans une entité ou warrants, options ou autres droits sur l'un de ces derniers (sauf expressément autorisé par le business plan) ou le rachat ou conversion de tout CPEC émis par la Société ou toute modification des termes et conditions de tout CPEC émis par la Société;
- (g) la conclusion, la résiliation ou la modification importante d'un joint-venture, association ou consortium ou arrangement similaire (sauf expressément autorisé par le business plan);
- (h) l'emprunt, le remboursement ou la modification des termes de tout emprunt par, ou crédit disponible au, le Groupe en ce compris, sans limitation, tout document financier concernant le Groupe (sauf expressément autorisé par le business plan);
- (i) l'octroi d'un prêt ou d'une avance ou la fourniture d'un crédit par le Groupe autre que:
 - (i) à une autre entité du Groupe;
 - (ii) le dépôt de fonds auprès d'un établissement bancaire réputé et de premier rang autorisé en vertu du droit luxembourgeois de recevoir des fonds du public; ou
 - (iii) un crédit normal conclu dans le courant ordinaire des affaires;
- (j) la conclusion d'un contrat par le Groupe qui est important pour les affaires du Groupe (sauf expressément autorisé par le business plan);
- (k) tout litige important auquel une entité du Groupe est partie ou est en cours ou imminent contre cette dernière ou envisagée par cette dernière (et pour les besoins de la présente, "important" signifie toute affaire impliquant un dommage ou un dommage potentiel dépassant cent mille euros (100.000 EUR);
- (l) la disposition, la cession ou la location de tout ou partie des actifs ou entreprise (que ce soit lors d'une opération ou lors d'une série d'opérations liées entre elles ou non) d'une entité du Groupe, en ce compris la vente de toutes actions ou intérêts dans une entité du Groupe (sauf expressément autorisé par le business plan) autre que suivant les Arrangements «Villa Séparation», tels que définis dans le Pacte des Associés;
- (m) l'approbation de paiements excédant cent mille euros (100.000 EUR) du compte bancaire de SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS ou le compte bancaire de la Société, sauf expressément autorisé par le business plan;
- (n) changements des politiques comptable ou de reporting du Groupe; ou
- (o) toute modification au «Hotel Specification», «Hotel Budget», Contrats de «Hotel Construction», «Hotel Indenture» ou au «Common Management Agreement», tels que définis dans le Pacte des Associés.

Pour les besoins des Statuts, "Groupe" signifie la Société, SAINT BARTH DREP 2 S.C.A., SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS, Saint Barth Drep General Partner S.à r.l., toute autre filiale de la Société et toute entité contrôlée par la Société.

Art. 19. Responsabilités. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre V. Assemblée générale des associés

Art. 21. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

21.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

21.2. Dans l'hypothèse d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

21.3. En cas de pluralité d'Associés, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

21.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par tout gérant.

21.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

21.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront au Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 22. Majorités.

22.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

22.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

22.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

22.4. Les matières suivantes requerront l'accord unanime de tous les Associés:

(a) une modification du capital autorisé ou émis ou du capital financé par un prêt, ou de la structure du capital ou des droits relatifs à toute Part Sociale ou CPECs de la Société ou l'octroi de warrants, options ou autres droits similaires permettant d'acquérir des Actions ou titres convertibles en Actions de la Société ou paiement à une personne (Associé ou non) pour l'abandon de son droit dans le capital social ou son annulation ou expiration (sauf dans la mesure requise par le Pacte des Associés);

(b) modification ou suppression des Statuts ou des statuts ou des termes d'un document régissant l'établissement de toute entité qui est une entité du Groupe;

(c) la dissolution ou la liquidation de la Société ou de toute entité du Groupe ou l'entreprise de toute action visant à entamer une procédure de sauvegarde, de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire;

(d) un changement important de la nature des affaires de la Société, de SAINT BARTH DREP 2 S.C.A. ou de SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST SAS;

(e) l'admission d'un tiers en tant qu'Associé de la Société que ce soit par voie de souscription ou cession (sauf dans la mesure requise par le Pacte des Associés);

(f) la nomination ou la révocation des réviseurs; ou

(g) l'approbation des comptes annuels audités du Groupe.

Titre VI. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 23. Exercice social.

23.1. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} novembre et se termine le 31 octobre de chaque année.

23.2. Chaque année, au 31 octobre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le conseil de gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 24. Profits - Réserves.

24.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

24.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit, elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation.

25.1. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

25.2. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

25.3. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur participation respective.

Titre VIII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.»

L'associé unique reconnaît en outre que suite à la refonte des statuts de la Société l'exercice de 2013 a commencé exceptionnellement le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 octobre 2013.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept millions d'euros (27.000.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt-sept millions douze mille cinq cents euros (27.012.500 EUR) par la création et l'émission de cent sept mille neuf cent cinquante (107.950) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune et de cent huit mille cinquante (108.050) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

Souscription et Libération

Les deux cent seize mille (216.000) nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune ont été souscrites comme suit:

1. DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., prénommée, souscrira à cent sept mille neuf cent cinquante (107.950) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune et à douze mille cinquante (12.050) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune pour un montant total de quinze millions d'euros (15.000.000 EUR) et les libérera par voie d'un apport en nature d'un million cinq cent mille (1.500.000) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune que DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A. détient dans le capital social de SAINT BARTH DREP HOTEL INVEST, une société par actions simplifiée de droit français avec son siège social à Le Barthélémy Hôtel, Grand Cul de Sac, 97133 Saint Barthelemy et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Basse-Terre sous le numéro 494192974 ("SBDHI").

2. BARTHELEMY HOLDINGS LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et immatriculée auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware sous le numéro SRV 120913825 - 5195197 ("LLC") représentée par Frédéric LEMOINE, avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2013, laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la personne ci-dessous nommée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement, a déclaré souscrire à quatre-vingt-seize mille (96.000) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune pour un montant total de douze millions d'euros (12.000.000 EUR) et les libérer par:

- a. un apport en nature d'un montant total de six millions d'euros (6.000.000 EUR) consistant en six cent mille (600.000) Actions A d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune que LLC détient dans le capital social de SBDHI; et
- b. un apport en numéraire d'un montant total de six millions d'euros (6.000.000 EUR).

La preuve de la valeur des apports en nature susmentionnés a été apportée au notaire instrumentant par une déclaration de valeur du conseil de gérance de la Société datée du 5 septembre 2013 laquelle déclaration de valeur sera signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'apport en numéraire a été donnée.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, les associés décident de modifier le paragraphe 5.1. de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-sept millions douze mille cinq cents euros (27.012.500 EUR) représenté par cent huit mille cinquante (108.050) parts sociales A un valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune (les "Parts Sociales A") et cent huit mille cinquante (108.050) parts sociales B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune (les "Parts Sociales B").

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission avec effet immédiat de Monsieur Yvon HELL et Monsieur Dominique DELABY en tant que gérants de la Société.

Sixième résolution

Les associés nomment les gérants suivants pour une période indéterminée:

- Madame Denise DUPRE, née à Somerset, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique le 26 avril 1958 avec adresse privée au 61 Farm Street, Dover, 02030 Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A;

- Monsieur Mark NUNNELLY, né à Covington, Kentucky, Etats-Unis d'Amérique le 30 novembre 1958 avec adresse privée au 61 Farm Street, Dover, 02030 Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de catégorie A;
- Monsieur Emmanuel AÏM, né à Boulogne-Billancourt, France le 5 juin 1970 avec adresse professionnelle au 27 Hill Street, W1J 5LP Londres, Royaume-Uni en tant que gérant de catégorie B;
- Monsieur Isak Henry GABAY né à Genève (Suisse) le 5 septembre 1967 avec adresse privée au 41 Lowendes Street, Flat A, SW1X 9HX, Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de catégorie B.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques natures que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11761.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145103/863.

(130177195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Neossem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 181.036.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marek KACZMAREK, gérant de société, né le 15 septembre 1961 à Wielun (Pologne) demeurant à 3, avenue des Cèdres, F-95570 Attainville;

2. Madame Renata Grazyna WOJAK épouse KACZMAREK, gérante de société, née le 23 novembre 1958 à Jarnowskie Gory (Pologne), demeurant à 3, avenue des Cèdres, F-95570 Attainville;

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également prester des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société a pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle.

Elle aura en outre pour objet la commercialisation de matériaux de construction et industriels.

La société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "NEOSSEM S.à.r.l."

Art. 5. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Marek KACZMAREK, pré-qualifié, cinquante parts sociales	50
- Madame Renata WOJAK épouse KACZMAREK, pré-qualifiée cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Marek KACZMAREK, gérant de société, né le 15 septembre 1961 à Wielun (Pologne) demeurant à 3, avenue des Cèdres, F-95570 Attainville;

Madame Renata WOJAK épouse KACZMAREK, gérante de société, née le 23 novembre 1958 à Jarnowskie Gory (Pologne), demeurant à 3, avenue des Cèdres, F-95570 Attainville;

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kaczmarek, Wojak, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46413. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147538/166.

(130180573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

OT Luxco 3 & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.949.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of October.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "OT Luxco 3 & Cy S.C.A." a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.949 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1st August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") dated 22 October 2011, number 2568, page 123240. The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a notarial deed dated 30 November 2011, published in the Memorial C dated 24 February 2012, number 511, page 24523.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Marie SCREVE, lawyer, residing in Howald, Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To amend the article 2.4 of the articles of incorporation of the Company.
2. To increase the amount of the authorized capital up to ten million euro (EUR 10,000,000.00) and amend article 6.1 and 6.3 accordingly.
3. To amend the articles 8.2 and 8.3 of the articles of incorporation of the Company.
4. To amend the articles 10.3 and 10.5 of the articles of incorporation of the Company.
5. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting of the Shareholders resolves to amend the article 2.4 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

" **2.4.** The Company may have offices and branches in the Grand Duchy of Luxembourg only."

Second resolution

The meeting of the Shareholders resolves to increase the amount of the authorized capital up to ten million euro (EUR 10,000,000.00).

The meeting acknowledges the report of the Manager issued on 07 October 2013 relating to the renewal and expansion of the authorised share capital. This report will remain annexed to the present deed.

As a consequence, article 6.1 and article 6.3. of the articles on incorporation shall be read as follows:

" **6.1.** The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares."

" **6.3.** The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the extraordinary general meeting of the shareholders dated 7 October 2013, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares."

Third resolution

The meeting of the Shareholders resolves to amend the articles 8.2 and 8.3 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **8.2.** The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. A majority of the members of the Supervisory Board shall be Luxembourg residents."

" **8.3.** The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. The meeting shall be held in Luxembourg."

Fourth resolution

The meeting of the Shareholders resolves to amend the articles 10.3 and 10.5 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

" **10.3.** The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting."

" **10.5.** Other meetings of shareholders may be held at such places and times within the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the respective notices of meeting."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «OT Luxco 3 & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.949, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 22 Octobre 2011, numéro 2568, page 24523. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C du 27 février 2012, numéro 511, page 24523.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie SCREVE, avocat, demeurant à Howald, Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2.4 des statuts de la Société.

2. Augmentation du montant du capital autorisé jusqu'à dix million d'euro (EUR 10,000,000.00) et modification sub-séquentes des articles 6.1 et 6.3 des statuts de la Société.

3. Modification des articles 8.2 et 8.3 des statuts de la Société.

4. Modification des articles 10.3 et 10.5 des statuts de la Société.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et validées par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2.4 des statuts de la Société qui a désormais la teneur suivante:

« **2.4.** La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg uniquement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide du montant du capital autorisé jusqu'à dix million d'euro (EUR 10,000,000.00).

L'Assemblée Générale prend acte du rapport du Gérant, émis le 07 octobre 2013 en rapport avec le renouvellement et l'étendue du capital autorisé. Ce rapport restera annexé aux présentes. Ce rapport restera annexé aux présentes.

En conséquence, l'article 6.1. et 6.3. des statuts sont modifiés comme suit:

« **6.1.** La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de dix million d'euros (EUR 10,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.»

« **6.3.** Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 2013, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 8.2 et 8.3 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **8.2.** Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance

peut élire un de ses membres comme président. Une majorité des membres du Conseil de Surveillance devront être résidents du Luxembourg.»

« **8.3.** Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Les réunions se tiendront à Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les articles 10.3 and 10.5 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **10.3.** L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.»

« **10.5.** D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates spécifiés dans les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, M. SCREVE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13199.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013147569/154.

(130180264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Standimmo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 78.880.

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «STANDIMMO LUX S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.880, constituée suivant acte notarié du 20 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 395 du 30 mai 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cyrille TERES, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts; formalisation du

pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune;

2. Suppression du capital autorisé;

3. Création de deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B et mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures et modification subséquente de l'article treize (13) des statuts de la Société;

5. Démission des administrateurs actuels et nominations de nouveaux administrateurs de catégorie A et B;

6. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. De plus, l'Assemblée générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Le capital autorisé étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de supprimer les dispositions relatives au capital autorisé inscrites à partir de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article trois (3) des statuts et jusqu'à la fin de cet article.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de créer deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B.

En conséquence, et avec même effet, l'article six (6), l'article sept (7) premier alinéa et l'article huit (8) deuxième alinéa (2^e) sont modifiés.

L'Assemblée Générale décide en outre d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006 et ainsi de modifier l'article six (6) et l'article huit (8), deuxième alinéa (2e) des statuts de la société.

En conséquence, lesdits articles auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. «La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, qui sont nommés en qualité d'administrateur de catégorie A et d'administrateur de catégorie B pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 7. (premier alinéa). «Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.»

Art. 8. (deuxième alinéa). «La société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque la société est administrée par un administrateur unique, elle sera engagée par sa seule signature.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

En conséquence, et avec même effet, l'article treize (13) des statuts de la Société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve la démission, avec effet immédiat, des administrateurs actuels de la Société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie A, pour une durée de 6 ans, la personne suivante:

- Monsieur Guido Banholzer, né le 25 juillet 1947 à Uzwil (Suisse) avec adresse professionnelle au 138, Stampfenbachstrasse, CH-8006 Zurich,

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de catégorie B, pour une durée de 6 ans, les personnes suivantes:

- Monsieur Philippe Richelle, né le 17 octobre 1962 à Verviers, avec adresse professionnelle au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

- Madame Brigitte Denis, née le 12 avril 1966 à Rossignol, avec adresse professionnelle au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes:
Après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. L. SCHUL, C. TERES, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13008.

Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013147657/110.

(130180251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Northam Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 140.838.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1.- The company under the laws of Canada "Northam Fund Management Limited", having its registered office at Suite 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada and registered with the Registrar of Companies of Ontario under the number Canada 1505626.

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing party, represented as said before, declares and request the notary to act:

- That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Northam Property Funds Management S.à r.l.", with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section number B 140 838, has been incorporated by deed dated July 29, 2008 and enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated August 25, 2008 under number 2053 (hereafter the "Management Company").

- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Management Company's share capital by two-hundred-twenty-thousand Euro (EUR 220,000.-) to raise it from its present amount of one-hundred-twenty-five-thousand Euro (EUR 125,000.-) to three-hundred-and-forty-five-thousand Euro (EUR 345,000.-) by the creation and issuance of two-hundred-and-twenty (220)

shares with a nominal value of one-thousand Euro (EUR 1,000.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription and Payment

The two-hundred-and-twenty (220) new shares have been subscribed by the sole shareholder and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, at their nominal value of one-thousand Euro (EUR 1,000.-) each, for an aggregate amount of two-hundred-twenty-thousand Euro (EUR 220,000.-), sum which is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Second resolution

The meeting decides to amend article 5, first and second paragraphs of the articles of association of the Management Company to give it henceforth the following content:

“ **Art. 5. (first paragraph second paragraph).** The Management Company’s capital is fixed at three-hundred-and-forty-five-thousand Euro (EUR 345,000.-) represented by three-hundred-and-forty-five (345) shares of one-thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The three-hundred-and-forty-five (345) shares have all been fully paid in cash.”

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred fifty Euros (EUR 1,550.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the mandatory the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same mandatory, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- La société de droit canadienne “Northam Fund Management Limited”, ayant son siège social à ayant son siège social à Suite 909, 2 Carlton Street, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada et immatriculée au Registre des Sociétés de l’Ontario sous le numéro Canada 1505626.

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d’une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée “Northam Property Funds Management S. à r.l” ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140 838, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 29 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2053 du 25 août 2008. (Ci-après “la Société”).

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille Euros (EUR 125.000) à trois cent quarante cinq mille Euros (EUR 345.000.-) par la création et l’émission de deux cent vingt (220) parts sociales de mille Euros (EUR 1.000.-) chacune (les “parts sociales”).

Souscription et Libération

Les deux cent vingt (220) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique et libérées entièrement par le souscripteur prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent vingt mille Euros (EUR 220.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier et le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

“ **Art. 5. (premier et Second paragraphe).** Le capital de la Société est fixé à trois cent quarante cinq mille Euros (EUR 345,000.-) représenté par trois cent quarante cinq (345) parts sociales de mille Euros (EUR 1,000.-) chacune.

Les trois cent quarante cinq (345) parts sociales ont été entièrement été payées.”

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013148219/107.

(130180881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Alterna Global Hedge S.A. SICAF FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.623.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the company "Alterna Global Hedge S.A. SICAF SIF", with registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 142.623, (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 25th of September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2732 of the 10th of November 2008.

The meeting is presided by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "Alterna Global Hedge S.A. SICAF SIF" into liquidation.
- 2.- Appointment of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Appointment of DELOITTE AUDIT as auditor of the liquidation.

4.- Discharge to the directors and the auditor of the Company for the performance of their mandates.

5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The extraordinary general meeting decides to appoint Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING, avocat à la Cour, residing in L-1341 Luxembourg Place Clairefontaine 9, as liquidator of the Company, subject to the condition that her appointment will be approved by the CSSF.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for.

Third resolution

The extraordinary general meeting decides to appoint the company "DELOITTE AUDIT", with registered office in L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 67.895, as auditor of the liquidation.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting gives full and entire discharge to the directors and the auditor of the Company for the performance of their mandates.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente Septembre

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "Alternia Global Hedge S.A. SICAF SIF", avec siège social L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.623, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2732 du 10 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société "Alterna Global Hedge S.A. SICAF SIF" en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Dr. Helene MÜLLER SCHWIERING, avocat à la cour, demeurant à L-1341 Luxembourg, Place Clairefontaine 9 comme liquidateur de la Société sous réserve de l'approbation de la nomination par la CSSF.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société «DELOITTE AUDIT» avec siège social L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Bob PLEIN Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013147783/131.

(130181000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

CBC Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.

R.C.S. Luxembourg B 167.046.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of October,
before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

There appeared

CBC AMMO LLC, a limited liability company organized and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Division of Corporation of Secretaries of Delaware under number 4845395 and being the owner of twelve thousand five hundred (12,500) shares of CBC Europe S.à r.l. (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in New York City, on September 29, 2013.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of CBC Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.046 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Company), incorporated by a deed received by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on January 24, 2012 (the Articles).

II. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2.4 of the Articles so that it shall henceforth read as follow:

« **Art. 2.4.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes. In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents.

The Company may also grant to (or in favour of) companies in which the Company has a participating interest or which form part of the same group of companies as the Company, any support, loans, advances, guarantees, and may also pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other such company, and, generally, for its own benefit and that of any other such company or person."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euros (EUR 900.-)

Declaration

The undersigned notary who knows and understands the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg),

A comparu

CBC AMMO LLC, une société à responsabilité limitée (a limited liability company) constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 277 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, immatriculée auprès du registre des sociétés de la Division of Corporations sous le numéro 4845395 et détenant douze mille cinq cents (12,500) parts sociales de CBC Europe S.à r.l. (l'Associé Unique),

Ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York City, le 29 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de CBC Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.046 et ayant un capital social de EUR 12,500.- (la Société), constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2012 (les Statuts);

II. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler de l'Article 2.4 des Statuts, et plus particulièrement de modifier et de reformuler l'objet social de la Société, de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.4.** La Société a pour objet toute les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans tout entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la Société juge utile à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par la voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra également accorder aux (ou en faveur de) sociétés dans lesquelles elle détient une participation, ou à celles qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances, garanties et pourra également garantir, céder, grever des charges au autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute telle société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute telle société ou personne.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.
Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47024. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147906/106.

(130181134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Ingersoll-Rand Holdings & Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 186.545.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.058.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 25 octobre 2013 que:

1. La démission de Madame Agnes Csorgo, en tant que gérant de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.

2. Monsieur Livio Gambardella, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi, Italie, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Olivier Caremans, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151843/24.

(130186193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.057.

—
In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of October at 02:00 p.m.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of CROSSCAPITAL SICAV (hereafter the "Company"), a société d'investissement à capital variable with registered office at 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 114.057), incorporated by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, under the name "BANCA GESFID FUNDS" on 1 February 2006, by a deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 439 on 28 February 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 16 January 2012, published in the Mémorial number 667 on 13 March 2012.

The Meeting was chaired by Mr. Francesco MOLINO professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs. Chantal WALCH professionally residing in 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2012
3. Decision on allocation of the results
4. Discharge of the members of the Board of Directors
5. Appointments pursuant to the Articles of Incorporation
6. Independent auditor's mandate

7. Dissolution and put into liquidation of the Company to be effective as of the day of the Meeting deciding on the liquidation or any other date as decided by the Meeting upon proposal of the Board of Directors

8. Appointment of Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company as liquidator (the "Liquidator") and determination of his powers and remuneration

9. To instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of liquidation proceeds in cash

II. That the Meeting was convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholder registered in the shareholders' register on 17th September 2013 and published as well in the Mémorial, and in the daily newspaper "Luxemburger Wort" on 20th September 2013 and on 1st October 2013.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed ne varietur by the shareholders present (if any), the proxies of the represented shareholders, the bureau of the Meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. It appears that the capital of the Company, is below two thirds of the minimum capital of EUR 1,250,000 as provided by the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"); thus, according to article 30 of the 2010 Law, no quorum is prescribed and the resolutions of the points of the agenda will be validly taken by a simple majority of the votes cast.

V. It appears from the attendance list that 1 share of a total of 637.9020 shares in circulation represented at the Meeting and that the Meeting can thus validly deliberate and vote on the agenda.

Then the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the reports of the Board of Directors and of the independent auditor related to the financial year ended on 31 December 2012.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the audited accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2012.

Third resolution

The Meeting resolves to distribute no dividends for the financial year ended 31 December 2012.

Fourth resolution

The Meeting resolves to discharge all the members of the Board of Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2012.

Fifth resolution

The Meeting resolves to re-appoint Mr. Martin Vogel, Mr. Massimo Paolo Gentili, Mr. Roberto Bissoli and Mr. Raffaele Rossetti as directors of the Company for the period from 18th April 2013 to the date of this Meeting.

The Meeting resolves to allocate a global gross amount of EUR 20,000 for the financial year ended 31 December 2012 to the Board of Directors and to allocate an amount of EUR 10,000 to Mr. Martin Vogel and an amount of EUR 10,000 to Mr. Raffaele Rossetti.

Sixth resolution

The Meeting resolves to re-appoint KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as independent auditor of the Company for the period from 18th April 2013 to the date of this Meeting.

Seventh resolution

The Meeting resolves to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

Eight resolution

The Meeting resolves to appoint Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.à r.l., having its registered office in 65, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, as liquidator (the "Liquidator") with the broadest powers determined by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The Liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of its authorities and for such duration as he may determine.

The Meeting resolves that the Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Ninth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to pay the liquidation costs and effect payment of the liquidation proceeds in cash.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: F. MOLINO, C. WALCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46695. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147932/96.

(130181060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Zenit International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.273.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 octobre 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur BOTTAN Davide, Monsieur BOTTAN Lorenzo, Monsieur VEGAS-PIERONI Louis et Monsieur VOLTA Massimiliano sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

ZENIT INTERNATIONAL S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2013154480/18.

(130188754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Gene 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.557.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 24 octobre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société

- GENE 6 Sàrl, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 25 octobre 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg avant le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2013154496/17.

(130189337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.